

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1957 B 00185  
Numéro SIREN : 957 501 851  
Nom ou dénomination : METIFIOT

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2019 sous le numéro de dépôt B2019/033644

## METIFIOT PNEU

### Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés	801 550	770 820	30 730	39 913
Fonds commercial	24 918 015	12 846 258	12 071 756	12 388 212
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	2 811 347	7 329	2 804 018	2 924 546
Constructions	30 077 909	22 214 805	7 863 104	8 260 928
Installations techniques, matériel et outillage	12 708 661	10 308 389	2 400 272	2 688 218
Autres immobilisations corporelles	2 691 396	2 265 517	425 880	539 444
Immob. En cours / Avances & acomptes	1 079 406		1 079 406	38 981
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	4 356 736		4 356 736	4 000 000
Prêts	660 847		660 847	517 786
Autres immobilisations financières	376 631		376 631	416 729
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>80 482 499</b>	<b>48 413 118</b>	<b>32 069 381</b>	<b>31 814 757</b>
<b>Stocks</b>				
Marchandises	21 639 243	777 917	20 861 326	21 432 281
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	24 572 048	3 006 128	21 565 920	22 708 795
Fournisseurs débiteurs	2 550 959		2 550 959	4 190 064
Personnel	308 877		308 877	229 927
Etat, Impôts sur les bénéfices				129 236
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	125 037		125 037	100 203
Autres créances	5 118 870		5 118 870	5 364 749
<b>Divers</b>				
Disponibilités	3 086 705		3 086 705	6 445 442
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>57 401 740</b>	<b>3 784 045</b>	<b>53 617 695</b>	<b>60 600 697</b>
Charges constatées d'avance	375 509		375 509	578 265
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>375 509</b>		<b>375 509</b>	<b>578 265</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>138 259 748</b>	<b>52 197 163</b>	<b>86 062 584</b>	<b>92 993 718</b>

## METIFIOT PNEU

### Bilan Passif

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	12 373 092	12 373 092
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	11 394 653	11 394 653
Ecart de réévaluation	309 251	309 251
Réserve légale	1 237 309	1 237 309
Réserves statutaires ou contractuelles	18 438 876	18 438 876
Report à nouveau	-32 074 617	-14 955 022
Résultat de l'exercice	10 177 807	-17 119 594
Provisions réglementées	742 589	824 976
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>22 598 960</b>	<b>12 503 540</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	823 267	514 380
Provisions pour restructuration	1 117 898	
<b>TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 941 165</b>	<b>514 380</b>
Découverts et concours bancaires	89 989	7 213
Emprunts et dettes financières diverses	27 664 610	48 309 099
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	119 882	105 181
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 326 318	18 933 281
Personnel	4 418 388	5 026 145
Organismes sociaux	3 816 592	4 522 048
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	738 134	1 356 831
Autres dettes fiscales et sociales	464 810	409 910
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>9 437 925</b>	<b>11 314 934</b>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 413	516 413
Autres dettes	661 129	660 440
Produits constatés d'avance	206 193	129 236
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>61 522 460</b>	<b>79 975 798</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>86 062 584</b>	<b>92 993 718</b>

DocuSigned by:



0B08C7ADB0DA499...

## METIFIOT PNEU

### Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/2018 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/2017 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>PRODUITS</b>				
Ventes de marchandises	112 018 499	115 453 884	-3 435 385	-3
Production vendue	34 137 671	35 501 429	-1 363 758	-4
Subventions d'exploitation				
Rep. sur amort. et provisions, transfert de charges	3 857 617	1 375 573	2 482 044	180
Autres produits	227 765	210 305	17 460	8
<b>Total</b>	<b>150 241 551</b>	<b>152 541 190</b>	<b>-2 299 639</b>	<b>-2</b>
<b>CONSOMMATIONS M/SES &amp; MAT</b>				
Achats de marchandises	88 536 056	87 300 547	1 235 509	1
Variation de stock ( m/ses)	1 029 558	2 530 721	-1 501 163	-59
Autres achats & charges externes	18 722 912	18 339 755	383 157	2
<b>Total</b>	<b>108 288 526</b>	<b>108 171 024</b>	<b>117 503</b>	<b>0</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>41 953 026</b>	<b>44 370 166</b>	<b>-2 417 140</b>	<b>-5</b>
<b>CHARGES</b>				
Impôts, taxes et vers. assim.	2 708 306	2 675 218	33 088	1
Salaires et Traitements	27 536 287	29 956 183	-2 419 896	-8
Charges sociales	11 485 349	12 377 412	-892 063	-7
Amortissements et provisions	4 850 384	15 396 439	-10 546 055	-68
Autres charges	212 790	193 749	19 041	10
<b>Total</b>	<b>46 793 116</b>	<b>60 599 000</b>	<b>-13 805 885</b>	<b>-23</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-4 840 091</b>	<b>-16 228 834</b>	<b>11 388 743</b>	<b>-70</b>
Produits financiers	379 603	31 743	347 860	1 096
Charges financières	196 358	279 203	-82 845	-30
<b>Résultat financier</b>	<b>183 245</b>	<b>-247 460</b>	<b>430 705</b>	<b>-174</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-4 656 846</b>	<b>-16 476 294</b>	<b>11 819 448</b>	<b>-72</b>
Produits exceptionnels	17 385 686	364 952	17 020 734	4 664
Charges exceptionnelles	2 553 300	1 015 184	1 538 116	152
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>14 832 386</b>	<b>-650 232</b>	<b>15 482 618</b>	<b>-2 381</b>
Impôts sur les bénéfices	-2 267	-6 933	4 666	-67
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>10 177 807</b>	<b>-17 119 594</b>	<b>27 297 401</b>	<b>-159</b>

## METIFIOT PNEU

# Règles et méthodes comptables

## Préambule

Désignation de la société : SASU METIFIOT PNEU

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 86 062 583 €

Le résultat net comptable de l'exercice est un bénéfice de 10 177 807 €

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Identité de la société mère consolidante :

BRIDGESTONE / FIRESTONE France

575 Avenue Washington

62400 BETHUNE

N° SIREN : 361 200 389

# Règles et méthodes comptables

## Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31/12/2018 sont établis selon disposition du Code de Commerce et des règles énoncées par le Plan Comptable Général, notamment le règlement des Autorités des Normes Comptables (ANC) n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le dernier règlement ANC n° 2018-01, ainsi que le règlement ANC n° 2015-05 portant sur les instruments financiers à terme et opérations de change.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## Fonds commercial

Il s'agit de fonds acquis par la société dont la valorisation correspond à la valeur d'entrée de ces biens dans le patrimoine.

L'activité de Métifiot, appartenant au réseau FIRST STOP n'étant pas dépendante de l'attachement d'une clientèle à un point de vente, la valeur du fonds s'apprécie dans sa globalité.

Conformément à l'article 214-5 du PCG, un test de dépréciation comparant la valeur comptable et la valeur actuelle du fonds commercial a été réalisé. Ce test a été réalisé en testant l'influence de différents facteurs: taux de WACC et taux d'EBITDA selon la méthode des cashs flows futurs.

La valeur de WACC retenue est de 7%

Les amortissements normatifs retenus sont de 900 K€

L'Ebidta estimé sur 5 ans est basé sur les hypothèses de notre plan à 3 ans approuvé par Bridgestone Europe

Le test réalisé en 2018 concernant les 38,8 M€ portés par l'UGT (Métifiot) et n'a conduit à aucune modification de valeur cette année.

DocuSigned by:

Christophe TES

0B08C7ADB0DA499...

## METIFIOT PNEU

### Règles et méthodes comptables

Présentation du test de sensibilité du calcul de la valeur recouvrable:

La sensibilité du calcul de la valeur recouvrable aux variations du taux d'actualisation et de l'EBITDA à l'infini des cash flows, pour le calcul d'une éventuelle dépréciation des fonds est présenté dans le tableau ci-dessous:

	Actif net à tester	WACC		
	38 765 000	6%	7%	8%
NPV	Operating income Metifiot	52 952	43 171	36 229
NPV	EBITDA -5%	49 679	40 496	33 979
NPV	EBITDA +5%	56 225	45 847	38 480

La sensibilité de la valeur des actifs représente en moyenne 8 M€ pour 1 point de WACC.

#### Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

#### Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur des éléments d'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Certains éléments ont fait l'objet d'une réévaluation libre conformément aux principes comptables.

#### Amortissements

Les amortissements ont été calculés sur la durée normale d'utilisation des biens soit :

- sur le mode linéaire pour les amortissements comptables
- sur le mode dégressif lorsque la législation le permet pour les amortissements fiscaux avec gestion de l'amortissement dérogatoire.

Les amortissements pratiqués sont les suivants :

	<u>comptables</u>	<u>fiscaux</u>
* Logiciels	Linéaire 3 ans	Linéaire 1 an
* Constructions gros œuvre	Linéaire 30 ans	Linéaire 30 ans
* Constructions second œuvre	Linéaire 10 ans	Linéaire 10 ans
* Agencements constructions : racks	Linéaire 10 ans	Dégressif 10 ans
* Agencements constructions : autres	Linéaire 10 ans	Linéaire 10 ans
* Matériel et outillage	Linéaire 3 à 10 ans	Dégressif 3 à 10 ans
* Véhicules charge utile > 2 tonnes	Linéaire 4 ans	Dégressif 4 ans
* Véhicules charge utile < 2 tonnes	Linéaire 4 ans	Linéaire 4 ans
* Matériel de bureau, informatique	Dégressif 5 ans	Dégressif 5 ans
* Mobilier de bureau	Linéaire 6 ans 2/3	Linéaire 6 ans 2/3

## METIFIOT PNEU

### Règles et méthodes comptables

#### Immobilisations financières

La valeur brute correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres devient inférieure aux capitaux propres de la société détenue.

Conformément à l'article 214-5 du PCG, un test de dépréciation comparant la valeur comptable et la valeur actuelle du fonds commercial a été réalisé pour LPS. Ce test a été réalisé en testant l'influence de différents facteurs : taux de WACC et taux d'EBITDA selon la méthode des cashs flows futurs.

La valeur de WACC retenue est de 7%

Le test réalisé en 2018 concernant les 4 M€ de titres portés par Métifiot conduit à un écart négatif de 530K €, dont la valeur jugée non significative n'entraîne pas de changement de valeur.

Valeur mobilière de placement : néant

#### Provisions pour dépréciation d'actif

Elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

#### Stocks de marchandises

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré. Pour des raisons pratiques la valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

#### Provisions sur stocks

Le mode de calcul de la provision sur stock a été modifié au 31/12/2013

Cette dernière est calculée comme suit :

- calcul effectué par article
- les articles dépréciés sont ceux pour lesquels il n'est constaté aucune vente au cours des 24 derniers mois.
- des références ont été exclues :
  - les nouveaux produits (création dans les 12 derniers mois)
  - les articles achetés dans les 3 derniers mois
  - les articles dimensionnés dans le TOP ventes (pneus VL)
  - les articles toujours présents au BF du manufacturier
  - les articles non vendus mais fournis dans un forfait

- Le taux de dépréciation appliqué est de 100%

La provision comptabilisée au 31/12/2018 s'élève à 777 916,85 €

DocuSigned by:

Christophe PESSIERE

0B08C7ADB0DA499...

## METIFIOT PNEU

### Règles et méthodes comptables

#### Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les comptes arrêtés au 31/12/2018 sont conformes aux nouvelles règles relatives aux provisions et autres passifs énoncés par le règlement CRC N°2000-06 et l'avis du CNC N°00-01.

#### Le compte personnel de formation

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 01/01/2015. Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31/12/2020.

#### Engagement de retraite

La convention collective de l'automobile précise que le capital de fin de carrière est obligatoirement géré dans le cadre d'un fonds collectif souscrit auprès de la CARDIF et géré par l'AGRR.

Le financement de cette obligation est assuré par l'intermédiaire d'une cotisation annuelle qui couvre les garanties d'indemnité légale et de capital de fin de carrière ainsi que les cotisations patronales liées.

La société ne provisionne donc aucune somme au titre de l'IFC.

#### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année 2018 a été constaté pour un montant de 1 266 130 €. Conformément à la recommandation de l'autorité des normes comptables, le produit a été porté au crédit du compte 64 "Charges de personnel CICE".

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement et est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunération correspondantes.

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers de Métifiot sont les suivants :

CICE année 2016 : 1 265 216 euros

CICE année 2017 : 1 510 939 euros

CICE année 2018 : 1 266 130 euros

Les CICE 2016 à 2018 n'ont pas encore été imputés.

#### Rémunérations allouées à la direction

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

## METIFIOT PNEU

### Règles et méthodes comptables

#### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires alloués aux commissaires aux comptes, figurant au compte de résultat, s'élève à 56 694 €.

#### Changement de méthode ou présentation

Aucun changement notable de méthode ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice,

#### Autres éléments significatifs de l'exercice

Un Plan de cession de 33 agences Métifiot a été annoncé au cours du 4ème trimestre 2017. A la clôture de l'exercice 2017, ce projet a conduit la société à déprécier des fonds de commerce pour 3 202 K€ et les valeurs nettes des agencements correspondants pour 599 K€. Cinq agences ont été cédées et deux fermées au-cours de l'exercice 2018.

Le Plan de réorganisation de la société Métifiot présenté en 2017 aux instances représentatives du personnel n'ayant pas été homologué, un plan de départ volontaire a été mis en place. En conséquence, une provision a été inscrite dans les comptes. Elle s'élève à 1 117 898 € au 31/12/2018.

La société Bridgestone France a cédé la société Métifiot à la société Bridgestone Europe le 18/01/2018. Le 19/01/2018 cette acquisition a fait l'objet d'un apport d'actif en faveur de la société First Stop Europe. Ce changement de société mère implique la mise en place d'une intégration fiscale horizontale à compter du 1er janvier 2018. La sortie de l'intégration fiscale verticale a généré une indemnisation de 15 875 K€ correspondant à la perte de nos déficits reportables.

#### Engagement hors bilan

Néant

#### Evénements post clôture

Dans la poursuite du plan de cession : Cinq agences ont été cédées ou fermées à date.

## METIFIOT PNEU

### Note sur bilan

#### Capitaux propres

##### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 12 373 092,00 euros décomposé en 399 132 titres d'une valeur nominale de 31,00 euros.

##### Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-14 955 022
Résultat de l'exercice précédent	-17 119 595
Prélèvements sur les réserves	
<b>Total des origines</b>	<b>-32 074 617</b>
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à nouveau	-32 074 617
<b>Total des affectations</b>	<b>-32 074 617</b>

##### Répartition des capitaux propres

	Solde au 01/01/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2018
Capital	12 373 092				12 373 092
Prime d'émission	11 394 653				11 394 653
Ecart de réévaluation	309 251				309 251
Réserve légale	1 237 309				1 237 309
Réserves générales	18 438 876				18 438 876
Report à Nouveau	-14 955 022	-17 119 595			-32 074 617
Résultat de l'exercice	-17 119 595	17 119 595	10 177 807		10 177 807
Provisions réglementées	824 976		133 573	215 960	742 589
<b>Total</b>	<b>12 503 540</b>		<b>10 311 381</b>	<b>215 960</b>	<b>22 598 960</b>



# **METIFIOT PNEU**

Société par actions simplifiée

17-19 Rue Jean Zay

69800 SAINT-PRIEST

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

## METIFIOT PNEU

Société par actions simplifiée

17-19 Rue Jean Zay

69800 SAINT-PRIEST

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

---

A l'associé unique de la société METIFIOT PNEU,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société METIFIOT PNEU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société procède, à chaque clôture, un test de dépréciation des immobilisations incorporelles selon les modalités décrites dans la note « Fonds commercial » de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que la note de l'annexe donne une information appropriée.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

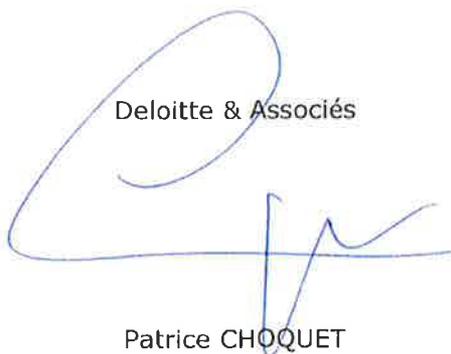
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 24 juin 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Patrice CHOQUET